



Les Rencontres Économiques – Aix-en-Seine

3, 4 et 5 Juillet 2020 – July 3,4 & 5

Agir face aux dérèglements du monde

Contre la domination des Big Tech : le duo gagnant des autorités de concurrence et de régulation

Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP

Les Big Tech dominent notre économie. Le constat est désormais très clair et partagé. Nous n'avons pas réussi jusque-là à imposer les conditions de concurrence nécessaires. Il n'y a plus de doute là-dessus. Le problème n'est pas qu'économique, il en va de l'avenir de nos démocraties. Qui pourrait encore le contester ?

Mais au-delà des constats, nous aimerions en venir désormais au temps de l'action.

Quelle action ? Cette semaine, M. Fasquelle et Mme Faure-Muntian, députés, remettaient un rapport sur les plateformes numériques. L'analyse est claire : « La prophétie schumpetérienne ne s'est pas réalisée et la concentration des marchés atteint des niveaux inquiétants, signe de dysfonctionnements concurrentiels ».

Les solutions : « construire un droit de la régulation *ex ante* des plateformes structurantes numériques », « offrir au régulateur une gamme de remèdes pour assurer une régulation efficace et réussir là où le droit de la concurrence a échoué », « créer une nouvelle infraction d'abus de domination pour les plateformes structurantes », « renforcer le contrôle des concentrations ».

La même semaine, le BEUC, mouvement européen des consommateurs, énonçait quant à lui : « L'idée que 'le marché s'autocorrige' n'est plus crédible. Les menaces très réelles qui pèsent sur la concurrence dans les futurs marchés exigent que autorités s'adaptent. Faute de quoi, les marchés pourraient continuer à pencher en faveur des Big Tech, ce qui aggraverait le préjudice causé aux consommateurs et les distorsions de concurrence à long terme. » Le mythe de la gratuité supposé assurer le « bien-être du consommateur » en prend un coup.

Le point commun de ces deux positions ? Cesser d'opposer le droit de la concurrence et la régulation *ex ante*. Et mobiliser de concert les deux outils, qui peuvent se compléter harmonieusement.

L'exemple des télécoms en a été un brillant exemple. Le secteur s'est ouvert à la concurrence en France il y a 20 ans non seulement par la décision du pouvoir politique et l'action du régulateur sectoriel, l'Arcep, mais aussi par des décisions courageuses et structurantes de la Commission européenne et de l'Autorité de la concurrence dans le domaine du haut débit, du mobile, du marché entreprises... Sans cette mobilisation conjointe, le consommateur français ne disposerait pas des abonnements internet et 4G les plus bas d'Europe ni du puissant rattrapage en cours dans les investissements.

Reconstituons pour le numérique, ce duo gagnant des autorités de concurrence et de régulation ! Passons à l'action, après des années d'analyses et de rapports.

Grâce à l'initiative du Sénat et aux travaux conduits par sa commission d'enquête sur la souveraineté numérique, une proposition de loi est sur la table. Votée à l'unanimité par les



Les Rencontres Économiques – Aix-en-Seine

3, 4 et 5 Juillet 2020 – July 3,4 & 5

Agir face aux dérèglements du monde

sénateurs, elle permettrait d'imposer aux systèmes d'exploitation (OS) des terminaux un principe d'ouverture équivalent à la neutralité du net. De quoi obliger les tout-puissants Apple (iOS) et Google (Android) à plus de transparence et à renoncer aux privilèges donnés aux services maisons ou partenaires à certaines fonctionnalités essentielles. Ce serait là un grand pas en avant pour la défense des consommateurs et la capacité de nos entreprises à leur proposer des services innovants.

Pourquoi agir en France et pas à l'échelle européenne ? Là aussi n'opposons pas les deux.

L'Europe constitue la bonne échelle. Mais son action se situe dans le temps long. Après le premier Conseil européen dédié au numérique, en octobre 2013, qui sonna une première alerte face à la domination des Big Tech, il aura fallu sept années pour qu'une proposition législative émerge. Le *Digital Services Act*, encore embryonnaire, va certainement poser un cadre utile et durable. Mais il n'est pas encore là. Reste le temps de la négociation, celui de la transposition...

Qui plus est, les terminaux posent des questions spécifiques. Celle de la souveraineté, comme l'a montré l'épisode de l'application Stop Covid face à l'initiative d'Apple et Google. Et celle de l'environnement, les terminaux étant majoritaires dans l'impact écologique du numérique. Ces questions méritent de s'y pencher prioritairement.